

Déclaration de Dinard sur les femmes, la paix et la sécurité

Près de 20 ans après l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité des Nations Unies, le G7 appelle l'attention de la communauté internationale sur les effets spécifiques et disproportionnés des conflits armés sur les femmes et les filles ainsi que sur les obstacles omniprésents auxquels elles sont confrontées à tous les stades du cycle du conflit. En dépit des conséquences sexospécifiques du conflit armé et du rôle important qui est celui des femmes dans la prévention et le règlement des conflits, les femmes siègent rarement à la table des négociations. Les accords de paix incluent rarement des dispositions prenant en compte la problématique hommes-femmes qui protègent les droits humains et les libertés fondamentales des femmes. En même temps nous savons que lorsque les femmes sont véritablement associées et jouent un rôle influent dans les processus de paix, les accords de paix ont plus de chances de s'inscrire dans la durée.

Dans ce contexte, nous rappelons combien il importe de soutenir des processus de paix inclusifs qui permettent une participation égale et significative des femmes. Cela implique de garantir que les femmes occupent une place officielle dans les processus de décision, et que leur participation ainsi que leurs contributions soient pleinement prises en compte et intégrées à toutes les phases de la négociation et de la mise en œuvre de l'accord. Cela requiert en outre de reconnaître l'important et indispensable travail de consolidation de la paix mis en œuvre par les organisations de femmes et par la société civile, notamment au niveau local, en temps de conflit, de même que par le biais de mécanismes de prévention et dans les situations d'après conflit. Des processus de paix inclusifs impliquent d'apporter un soutien aux femmes et aux organisations de femmes et de créer des environnements réceptifs leur permettant de participer pleinement, utilement et sur un pied d'égalité. Nous affirmons notre volonté d'intensifier nos efforts à cet égard, dans la perspective du vingtième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies en 2020.

La stigmatisation et l'exclusion sociales auxquelles sont souvent confrontées les personnes survivantes et les victimes de violences sexuelles pendant les conflits ne doivent plus continuer à être la norme. La communauté internationale doit se mobiliser pour prévenir la violence sexuelle et sexiste dans les situations de conflit et pour soutenir les efforts et les initiatives favorisant une démarche d'intervention centrée sur les personnes survivantes et les victimes, notamment en répondant aux besoins de celles-ci et de ceux des enfants nés des violences sexuelles en période de conflit, en tenant compte de la problématique hommes-femmes, en facilitant leur réintégration dans leur famille et dans la société, en renforçant la justice, notamment grâce à la justice réparatrice, en obligeant les auteurs de crimes à répondre de leurs actes et en fournissant une assistance médicale, psychologique et sociale.

C'est pourquoi, en tant que participants à la Déclaration de Dinard sur les femmes, la paix et la sécurité, nous nous engageons à :

- Poursuivre nos efforts pour répondre aux besoins médicaux, psychologiques et sociaux spécifiques des personnes survivantes et des victimes ; Nous encourageons les efforts tels que ceux entrepris par les lauréats du prix Nobel de la Paix Mme Nadia Murad et le Dr. Denis Mukwege en vue de créer un fonds volontaire dédié aux personnes survivantes et aux victimes de violences sexuelles ;

- Approfondir la coordination entre membres du G7 afin de renforcer notre réponse rapide en matière de soutien aux personnes survivantes et aux victimes, notamment en fournissant une assistance médicale, psychologique et sociale, ainsi que des secours aux personnes survivantes et aux victimes. Les efforts pourraient venir en appui à des initiatives existantes ainsi qu'à la mise en place de nouvelles initiatives et mesures ;
- Renforcer la coordination entre membres du G7 pour appuyer la participation des femmes aux processus de paix, notamment dans leur rôle de négociatrices, de médiatrices et de bâtisseuses de la paix ; et
- Encourager les initiatives visant à accroître la participation entière, significative et sur un pied d'égalité des femmes aux processus de paix, au rétablissement et à la consolidation de la paix, notamment dans le cadre de l'Initiative de partenariats du G7 pour les femmes, la paix et la sécurité, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, ainsi que par un soutien aux bâtisseuses de la paix et aux organisations de femmes locales.